

Décision n° 2017/02-05
relative à la demande de
l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais - ESITPA
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Institut polytechnique LaSalle Beauvais – ESITPA
Nom de marque / nom d'usage : **UniLaSalle**
Ecole privée reconnue par l'Etat – Qualification ESSPIG
Académie : Amiens
Sites : Beauvais ; Rouen (Mont-Saint-Aignan 76130)

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des habilitations précédentes

Décision n° 2016/01-08 ; 2015/10-02 ; 2014/06-08

Objet

Dossier B : renouvellement, à/c de 2017, du titre d'ingénieur diplômé de l'ESITPA en formation initiale sous statut apprenti
Dossier F : absorption de l'ESIPTA par l'Institut polytechnique Lasalle-Beauvais (IPLB) à partir du 1er janvier 2016, création de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais – ESITPA
Prise d'acte en séance plénière des 13 et 14 janvier 2016 avec des remarques sur la diplomation.
Rapport intermédiaire demandé lors de la séance plénière de juin 2014 sur la fiche RNCP, le système qualité et le recrutement.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais – ESITPA
- Vu le rapport établi par Sandrine JAVELAUD (membre de la CTI et rapporteure principale), Joël MOREAU (membre de la CTI), Marc VIRET (expert), Margot MARCHAL (experte élève ingénieure) et présenté lors de la séance plénière du 8 février 2017,
- Entendu Philippe CHOQUET, Directeur général de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais – ESITPA

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais – ESITPA est né de la fusion de l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais et de l'ESITPA le 1er janvier 2016. Le processus de fusion a été amorcé en avril 2015. Il a abouti à une opération de dissolution/dévolotion de l'ESITPA vers l'institut Polytechnique LaSalle Beauvais, association récipiendaire. Au 1^{er} janvier 2016, jour de la fusion des deux entités, les métiers et les activités ont été maintenus en l'état.

L'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais – ESITPA est un établissement associatif sous contrat avec l'Etat sous tutelles des Ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il a obtenu la qualification EESPIG (Etablissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général). Le label DD-RS lui a été décerné en 2016.

Le nouvel établissement ainsi constitué compte :

- 2500 élèves, 520 ingénieurs diplômés par an, dont 80 par la voie de l'apprentissage (depuis 2001)
- 300 salariés : 116 enseignants et enseignants chercheurs (15 % HDR) et 184 cadres techniques et administratifs
- 400 vacataires et conférenciers
- 2 campus : Beauvais 20ha et 1 100 chambres / Rouen 3ha
- 90 associations d'étudiants ; les 2 associations d'ingénieurs diplômés ont fusionné
- 3 secteurs : agriculture (1500 élèves), alimentation santé (500 élèves), géologie (500 élèves)
- Un budget global d'environ de 33 M€.

Évolution de l'institution

En 2014 (Décision n°2014/06-08), la CTI a habilité l'ESITPA, école d'ingénieurs en agriculture à délivrer, sur le site de Rouen :

- Pour 6 ans le titre d'ingénieur diplômé de l'ESITPA, école d'ingénieurs en agriculture, en formation initiale sous statut d'étudiant
- Pour 3 ans le titre d'ingénieur diplômé de l'ESITPA, école d'ingénieurs en agriculture, en formation initiale sous statut d'apprenti

En 2016, la CTI a pris acte de la dissolution (par arrêté ministériel du 28 décembre 2015) de l'établissement ESITPA et du transfert de l'ensemble des activités d'enseignement supérieur et de recherche à l'association de gestion de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais qui prend le nom d'Institut polytechnique LaSalle Beauvais - ESITPA. Ce faisant, les habilitations en cours ont été transférées au nouvel Institut Polytechnique LaSalle Beauvais – ESITPA, les intitulés du étant ainsi modifié :

Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais - ESITPA,

Spécialité **Agriculture**,

En formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti

De même, les trois titres d'ingénieur diplômé pour lesquels l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais bénéficiait d'une habilitation ont été transférés au nouvel établissement (Décision n°2016/01-08).

La décision n°2014/06-08 était accompagnée de recommandations dont le suivi a fait l'objet de la part de l'école d'un rapport intermédiaire. L'analyse en est la suivante :

Recommandations pour l'ensemble de l'établissement :

- actualiser rapidement la fiche RNCP : **fait**
- mettre en place un système qualité : **à conforter dans le cadre de la fusion**
- prendre des mesures pour améliorer la notoriété de l'école et suivre dans le détail le niveau du recrutement : **à conforter dans le cadre de la fusion**

- revoir la stratégie des relations internationales, tout particulièrement les mobilités entrantes : l'école s'est fixé des objectifs de mobilité sortante pour les enseignants et les étudiants

Pour la formation sous statut d'étudiant :

- poursuivre vigoureusement les efforts pour améliorer le recrutement, aux plans quantitatif et qualitatif : **stagnation des résultats qualitatifs et quantitatifs**
- conduire à son terme la démarche compétences (appropriation par les enseignants, évaluations) : revue des UE et identification des compétences effectuées. **A conforter**
- réduire le taux d'échecs en cycle préparatoire : **à poursuivre**
- améliorer fortement le pourcentage d'étudiants obtenant le niveau B2 en anglais avant la fin de la 5e année : le taux d'échec est passé de 35 % en 2011 à 18 % en 2015 : **à poursuivre**
- entamer une démarche pour améliorer le taux d'emploi des diplômés comme cadres : **à conforter**

Les recommandations ont ainsi fait l'objet d'actions dont certaines sont toutefois conditionnées par la mise en œuvre du processus de fusion (politique qualité, notoriété, stratégie internationale).

Depuis la fusion, des premières évolutions à la marge sont intervenues dans l'offre de formation : ainsi, les premières années du cycle ingénieur de chacune des spécialités « agriculture » et « agronomie et agroindustries » ont été modifiées afin d'être équivalentes.

Offre de formation

L'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais – ESIPTA propose 4 diplômes d'ingénieurs :

Spécialité **Agronomie et Agroindustries** : mots clés définis par l'école

Productions végétales, Productions animales, Industries alimentaires, Agroécologie, Territoires, Entrepreneuriat, Agromachinisme, Environnement, Energie

(sur le site de Beauvais)

Spécialité **Sciences de la terre et Environnement** : mots clés définis par l'école

Géosciences, Ressources naturelles, Environnement, Energie, Minéral, Eau, Aménagement, Géotechnique, Risques naturels, Risques industriels

(sur le site de Beauvais)

Spécialité **Alimentation et Santé** : mots clés définis par l'école

Alimentation, Santé, Agroalimentaire, Prévention, Restauration hors foyer, Recherche et Développement, Communication, Qualité, Marketing

(sur le site de Beauvais)

Spécialité **Agriculture** : Mots clés définis par l'école

Agriculture

(sur le site de Rouen)

L'Institut propose également :

- 4 masters, avec les universités de Rouen et Caen : Ecobiovalo, Biosciences, Plant Breeding, Management de la sécurité alimentaire des villes,
- 2 masters of science : Agriculture urbaine (2016) et Agricultural data management and decision models (2016)
- 1 mastère spécialisé : Marketing, communication et ingénierie des produits agroalimentaires
- 2 bachelors : Technicien supérieur professionnel en géologie et LP technico-commercial en nutrition animale (apprentissage en partenariat avec l'université de Rouen)

évaluation de la formation dans la spécialité « Agriculture »

en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Rouen

Le cycle de formation sous statut d'apprenti s'étend sur les 3 années du cycle ingénieur : 61 semaines sont effectuées à l'école (1756 heures d'enseignement) et 95 semaines en entreprises. Le parcours des apprentis est distinct de celui des étudiants durant les deux premières années. Le semestre 9 correspondant aux domaines d'approfondissement (15 semaines) est commun aux deux voies : 6 domaines sont proposés. L'exigence d'expérience internationale est limitée à 8 semaines.

90 ECTS sont attribués sur évaluation des compétences acquises en entreprise. Cette évaluation est conjointe entre le maître d'apprentissage et le tuteur pédagogique.

L'ouverture de cette voie a été réalisée en 2013 avec 8 apprentis. 10 ont été recrutés en 2014 et 20 en 2015. Le recrutement est assez large. Des partenariats ont été mis en place avec des sections de BTS afin de proposer des enseignements de renforcement en bases scientifiques et en anglais en amont de la sélection.

Les recommandations formulées en 2014 étaient les suivantes :

- Augmenter l'effectif d'apprentis entrants
- Revoir le calendrier de l'alternance
- Veiller à ce que les apprentis bénéficient d'une pédagogie inductive pendant tout le cursus, notamment pendant les semestres 8, 9 et 10

Ces recommandations ont été suivies notamment, pour la dernière, par la mise en place de retour d'expériences des périodes en entreprises appuyés sur des supports d'évaluation de celles-ci.

L'intégration de la formation et la qualité du recrutement sont à conforter.

Points forts

- Adhésion du personnel au processus de fusion
- Rythmes d'alternance et organisation de la formation
- Qualité du dialogue avec l'entreprise et des outils de dialogue
- Equipements de recherche et réflexion sur l'évolution des axes de recherche
- Implication des enseignants dans l'UFA et écoute des apprentis

Points faibles

- Pédagogie par projet mal explicitée
- Pas de tableau de stratégie de formation partagé avec l'entreprise formatrice d'apprenti
- Formalisation de l'initiation à la recherche des apprentis
- Recrutement en augmentation qui s'accompagne d'une pondération des critères et de l'absence d'une véritable stratégie de recrutement (suivi qualité)
- Politique internationale et mobilité (plus un problème pour l'école que pour l'apprenti)

Risque

- Politique de site et visibilité des politiques régionales dans un environnement non stabilisé

Opportunités

- Innovation dans la recherche : développement durable, évaluation de la gestion des exploitations, nouveaux équipements, agronomie, ferme du futur
- Fusion pour rebâtir une nouvelle offre de formation
- Nouvelle taille critique et visibilité
- Définition des nouvelles politiques régionales en matière économique (2 régions)

En conséquence,

Premièrement, après un examen des nouvelles modalités d'organisation, la Commission des titres d'ingénieur prend acte favorablement du processus de fusion opéré entre l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais et de l'ESITPA au 1er janvier 2016.

Deuxièmement, la Commission prend acte du rapport intermédiaire dont le contenu est relatif au périmètre de l'ancienne ESITPA (Décision n°2014/06-08) et invite l'établissement à poursuivre et conforter les actions entreprises.

Troisièmement, la Commission des titres d'ingénieur décide de renouveler, pour la **durée maximale de 3 ans** à compter du 1er septembre 2017, l'habilitation de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais – ESITPA à délivrer le titre d'ingénieur diplômé suivant :

« Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais – ESITPA »
dans la spécialité « **Agriculture** »
en formation initiale sous statut d'apprenti
sur le site de Rouen

Conformément à la décision n°2016/01-08 les élèves en cours de formation au 1^{er} janvier 2016 pourront obtenir, à leur demande, le titre d'Ingénieur diplômé ESITPA, école d'ingénieurs en agriculture.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Mettre en cohérence les différents supports de la démarche compétences
- Définir des critères caractérisant un recrutement de qualité et mettre en place le suivi
- Créer les conditions avec l'aide du CFA afin que l'expérience internationale soit une réalité pour chaque apprenti durant son cursus
- Poursuivre les actions d'intégration de ce cursus dans le nouvel établissement et faire bénéficier aux apprentis de l'environnement recherche

La Commission a pris note de la décision du conseil d'administration de changer la raison sociale de l'établissement en Institut Polytechnique UniLaSalle : elle l'invite à lui adresser les documents statutaires mis à jour et la notification au Rectorat. Dès lors, la Commission prendra acte des nouveaux intitulés des titres d'ingénieurs diplômés.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 8 février 2017.

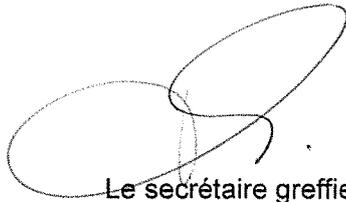
Membres participant aux débats :

Mesdames et Messieurs Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Hervé COPPIER, Philippe COURTIER, Agnès FABRE, Olivier GENDRY, Hélène GRIMAUT-DUC, Gabriel HENRIST, Sandrine JAVELAUD, Anne-Marie JOLLY, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, William LIS, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Patrick OBERTELLI, Marc PEYRADE Pascal RAY, Manuel SAMUELIDES, Georges SANTINI, Agnès SMITH et Jean-Marc THERET

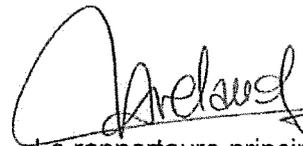
Approuvé en séance plénière à Paris, le 14 mars 2017.



Le président
Laurent MAHIEU



Le secrétaire greffier



La rapporteure principale
Sandrine JAVELAUD

Objet de la demande

Prise en compte du changement de nom de l'établissement

Décision n°2016/01-08 ; décision n°2017/02-05

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais - ESITPA
- Vu la proposition de prise d'acte favorable exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 25 avril 2017,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la décision suivante :

La Commission prend acte du changement de nom de l'établissement dénommé jusqu'alors « Institut Polytechnique LaSalle – Beauvais ESITPA », dument enregistré auprès des autorités compétentes et paru au J.O. du 25 mars 2107. Le nouveau nom de l'établissement est désormais :

« Institut Polytechnique UniLaSalle »

En conséquence, La Commission confère à l'Institut Polytechnique UniLaSalle les habilitations en cours et remplace dans les intitulés de diplôme d'ingénieurs « Institut Polytechnique LaSalle – Beauvais ESITPA » par « Institut Polytechnique UniLaSalle ». Ce changement s'appliquera à la délivrance des diplômes obtenus à l'issue de l'année 2016 – 2017.

Les étudiants et apprentis en cours d'études recrutés antérieurement par ESITPA, par l'Institut Polytechnique LaSalle – Beauvais ou par l'Institut Polytechnique LaSalle – Beauvais ESITPA obtiendront le titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut Polytechnique UniLaSalle, dans leur spécialité de formation ou, à leur demande, le titre d'ingénieur diplômé de l'école dans laquelle ils ont été initialement recrutés.

Délibéré et adopté en séance plénière à Paris, le 16 mai 2017.



Le président
Laurent MAHIEU